

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD - Eric LE DISSÉS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 063-6647/19/BM

■ Approbation de la charte pour le renouveau de la rue de la République MET 19/12596/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Fort de 200 000 habitants et premier pôle d'emploi de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le centre-ville de Marseille participe directement à son attractivité et constitue un secteur de projets prioritaires.

La stratégie territoriale énoncée dès 2012 dans le Schéma de Cohérence Territoriale de Marseille Provence Métropole positionne Marseille et son centre comme « cœur du territoire métropolitain », et maillon indispensable sur lequel doit reposer une attractivité élargie. La nécessité d'y envisager les interventions au sein d'un projet urbain global pour l'hypercentre y est clairement mentionnée.

Même si la ville connaît depuis plusieurs années un renouveau indéniable, grâce à ses atouts économiques, touristiques et culturels, relayés par de grands projets de revitalisation urbaine, son centre-ville constitue un des enjeux majeurs pour valoriser à sa pleine mesure son potentiel considérable.

La Métropole dotée de compétences stratégiques au service de son projet, lui permet d'orchestrer les projets transversaux de développement et d'aménagement urbain, dans la plupart de leurs domaines.

Dès le 30 mars 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence est devenue l'une des toutes premières métropoles à s'engager en faveur du commerce de proximité à travers son *agenda du développement économique*, voté en conseil métropolitain. L'une de ses orientations stratégiques consistait à construire une métropole de proximité proche de ses habitants en accompagnant notamment tous les territoires dans leurs politiques en faveur du commerce de proximité et de l'artisanat.

Signé le 26 Septembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

A ce titre, la Métropole a décidé d'accompagner la Ville de Marseille et accélérer la redynamisation commerciale de son centre-ville à travers notamment différents outils de lutte contre la vacance commerciale. En complément à cette démarche de redynamisation des commerces, une stratégie de redynamisation du secteur tertiaire dans le centre-ville de Marseille est également en cours d'élaboration au sein de la Métropole.

Par ailleurs, renforcer l'efficacité de la gestion urbaine de proximité pour améliorer la propreté, l'entretien, la praticabilité et la sécurité des espaces publics, sont autant d'enjeux dans lesquels la Métropole s'est donc engagée à réaliser et coordonner en partenariat avec la ville de Marseille.

Exceptionnelle tant par son architecture haussmannienne que par sa situation en plein centre de Marseille, la rue de la République est également le cœur battant d'une zone touristique visitée par plus de 8 millions de touristes et un million de croisiéristes chaque année.

Désormais, la rue de la République évolue comme le centre-ville, connaissant les mêmes mutations commerciales, urbanistiques et sociologiques, irriguant le quartier en renouveau de La Joliette et le périmètre d'Euroméditerranée.

Insuffler une nouvelle dynamique sur cette artère marseillaise s'inscrit dans une démarche globale consistant à en faire un lieu de destination inséré au centre-ville de Marseille, pôle économique majeur en devenir de la Métropole Aix-Marseille Provence.

L'objectif est d'agir de concert pour créer un environnement vertueux faisant de la rue un vecteur d'attractivité essentiel, profitable à un centre-ville marseillais concentrant des lieux de destinations attractifs.

Ce projet de dynamisation de la rue s'insère de façon harmonieuse dans une démarche d'attractivité du centre-ville.

La présente charte identifie les axes stratégiques de la démarche de dynamisation de la rue de la République.

Ces axes stratégiques sont déclinés en différentes actions attribuées à l'une ou plusieurs des parties prenantes dont la mise en œuvre insufflera une dynamique nouvelle pour la rue de la République.

C'est pourquoi, la société Primonial Reim, un des principaux propriétaires de la rue de la République a souhaité engager un travail de réflexion avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville de Marseille afin de mettre en commun la coordination des actions entre les différents partenaires aussi bien économiques qu'institutionnels.

Dans cette perspective la Métropole et la Ville de Marseille, chacun selon ses compétences respectives de gestion de l'espace public, se sont mobilisés en collaboration avec Primonial Reim pour élaborer une Charte pour le renouveau de la rue de la République.

Cette charte pourra être élargie à d'autres signataires privés ou publics.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- L'avis du Conseil de Territoire du 24 septembre 2019

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la charte ci-annexée pour le renouveau de la rue de la République à Marseille.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette charte et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL